

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE TOURAINE



- 1 Lac de Rillé - Pincemaille
- 2 Carrière de falun
- 3 Plans d'eau de Hommes
- 4 Tourbière de Montifray
- 5 Bois des Rouchoux
- 6 Val de Choissille
- 7 Île de la Métairie
- 8 Étang de l'Archevêque
- 9 Les Marais
- 10 Bois de la Moutonnerie
- 11 Étang du Moulin Neuf
- 12 Les Grandes Fontaines
- 13 Bocage de la Gloriette
- 14 Bois des Touches
- 15 Étangs de Narbonne
- 16 Domaine de Candé
- 17 Méandre de l'Indre et Grange Rouge
- 18 Prairies de Beaumer
- 19 La Petite Prairie
- 20 Bardeaux de l'Indre
- 21 La Pomardière

- 22 Bois chétif-Marc Jacquet
- 23 Marais des Rouches
- 24 Puits du Chinonais
- 25 Étangs des Téniers
- 26 Île Bourdon
- 27 Bocage du véron
- 28 Marais de Taligny
- 29 Étang d'Assay
- 30 Coteau de la Rebutière
- 31 Coteau de Ports
- 32 Éperon de murat
- 33 Vallée Saint-Mandé
- 34 Étang des Chétauderies
- 35 Étang du Louroux
- 36 Prairies du Roy
- 37 Marais de Chédigny
- 38 Lac de Chemillé

Plus de renseignements sur
espacesnaturels.touraine.fr



TOURAINE
LE DÉPARTEMENT

f @ in X touraine.fr

CONCOURS

CRÉATION d'une
BANDE DESSINÉE

LA BIODIVERSITÉ

Le Département mène une politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la biodiversité, se traduisant par la sensibilisation du public au respect des sites et à la préservation de la nature, plus particulièrement auprès des collégiens.

Ce concours s'adresse aux élèves afin de les sensibiliser à leur environnement et à l'importance de la préservation de la biodiversité à travers la réalisation d'une bande dessinée.

Il offre un cadre d'apprentissage original et pluridisciplinaire, mettant en avant l'imagination et la curiosité. Ainsi, les enfants pourront concevoir leurs projets avec des professionnels lors d'ateliers pédagogiques en classe ou sur le terrain.

Pour postuler au concours, le collège devra rédiger une note d'intention au Conseil départemental.

Le Département s'est associé au Festival de la bande dessinée "À Tours de bulles".

Prix : "Bulles en herbe" à destination des collèges d'Indre-et-Loire



Avec vous, chaque jour !

Dans ce processus de création d'une BD, le Département accompagnera financièrement :

6 collèges sélectionnés

- 3 ateliers avec une association compétente en éducation à l'environnement pour permettre de rédiger un scénario à visée scientifique (voir liste page suivante),
- 3 ateliers avec un illustrateur de BD pour aborder le processus de création, les liens entre auteur et dessinateur, les caractéristiques du métier,
- 1 transport en car pour se rendre sur un site classé ENS (voir carte au verso).

Le choix des 6 collèges sélectionnés par le Département se fera sur la base du contenu de la note d'intention (pluridisciplinarité / ambition pédagogique / répartition géographique sur le territoire départemental / date d'arrivée des notes d'intention).

Les collèges qui n'auront pas été retenus pourront toutefois bénéficier de :

- 1 atelier avec une association compétente en éducation à l'environnement pour permettre de rédiger un scénario à visée scientifique (voir liste page suivante),
- 1 transport en car pour se rendre sur un site classé ENS (liste carte au verso) à raison d'un déplacement par an et par établissement (montant plafonné à 300 €).

TOURAINE
LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ORGANISATEURS

Le concours est organisé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en partenariat avec l'association du festival "À Tours de bulles".

Le Conseil départemental se réserve le droit de modifier les conditions de participation ou d'annuler en cas de force majeure. Le simple fait de participer implique l'acceptation du collège, sous toutes ses formes et sans aucune restriction, du présent règlement.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Sensibiliser les élèves à la biodiversité,
- Favoriser la recherche et la compréhension des enjeux écologiques en Touraine,
- Encourager l'expression artistique.

CANDIDATS

- Ce concours est ouvert à tous les collèges d'Indre-et-Loire,
- Il est ouvert à une classe par collège de niveau 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}.

CATÉGORIE

- Thématique imposée sur la biodiversité en Touraine (forêt, jardins, zones humides, mares, étangs, etc.),
- Styles et genres non imposés,
- Seules les BD rédigées en langue française sont acceptées,
- Les planches doivent être présentées sans signature, le nom des participants ne doit pas apparaître sur les pages.

ORGANISATION DES ATELIERS POUR LES 6 COLLÈGES SÉLECTIONNÉS

- Le Département, en partenariat avec les organisateurs du festival "À Tours de bulles", désigne un illustrateur pour accompagner 6 collèges distincts. Chaque collège prend contact avec l'illustrateur qui lui aura été désigné et l'association de son choix (liste ci-après) pour planifier les interventions, suivant le calendrier défini,
- Chacun des 6 collèges peut bénéficier d'un transport en car par établissement (montant plafonné à 300 €) dans le cadre du concours pour se rendre sur un site classé ENS (liste des sites au verso).

ORGANISATION DES ATELIERS POUR LES COLLÈGES NON SÉLECTIONNÉS

- Le Département finance 1 atelier (jusqu'à 2 selon les possibilités des associations) avec une association compétente en éducation à l'environnement (liste ci-après). Chaque collège prend contact avec l'association de son choix pour planifier une intervention,
- Le coût d'un déplacement en car pour se rendre sur un site classé ENS (liste des sites au verso) est pris en charge financièrement par le Département à raison d'un déplacement par an et par établissement (montant plafonné à 300 €).

CALENDRIER

Avant le 10 octobre 2025 :

Candidature du collège au concours départemental

Avant le 17 octobre 2025 :

Choix des 6 collèges accompagnés par le Département

D'octobre 2025 à fin juin 2026 :

Période de travail et de création

1^{er} juillet 2026 :

Date limite de remise de la BD au Département

Juillet et août 2026 : Jury et délibérations

Septembre 2026 : Cérémonie de remise des prix (date définie ultérieurement)

FORMAT DE RESTITUTION DE LA BD

- Nombre de pages : 4 planches A3 recto (hors page de couverture et 4^{ème} de couverture),
- Page de couverture devra comporter au minimum :
 - > un titre
 - > "par les élèves de la classe de [niveau de la classe] du collège [nom du collège] à [nom de la commune]",
- 4^{ème} de couverture devra présenter au minimum les informations suivantes :
 - > Nom ou prénom de l'équipe enseignante
 - > Nom ou prénom des élèves
 - > Nom de l'illustrateur, s'il y a lieu
 - > Nom de l'association, s'il y a lieu
- Format de papier : portrait.

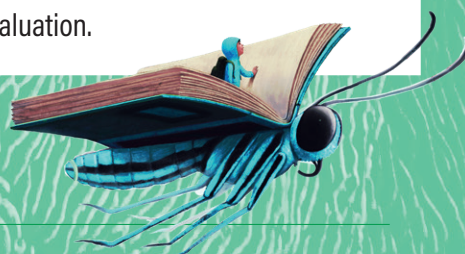
Le collège devra déposer en mains propres ou envoyer les planches non pliées, non roulées au Conseil départemental avant le 1^{er} juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi). L'impression finale de la BD sera réalisée par le Département et sera réduite au format A4 portrait.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence par rapport aux données scientifiques,
- Ancrage local des enjeux de biodiversité et de préservation des espaces naturels,
- Qualité graphique et narrative,
- Originalité.

ÉVALUATION

- Désignation du gagnant par un jury (élus, enseignants, artistes, experts en biodiversité, agents du Département),
- La page de couverture et la 4^{ème} de couverture ne rentrent pas en compte dans l'évaluation.



PRIX ET RÉCOMPENSES

Catégories de Prix

- Prix spécialement ouvert pour les collèges :
« Bulles en herbe ».

Récompenses

- Attribution d'une compilation des œuvres en format livre à chaque élève de la classe gagnante.

TRAITEMENTS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du concours, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire procédera à la collecte de données à caractère personnel. Les données ainsi collectées sont les suivantes : Nom, prénom, adresse e-mail ou postale et numéro de téléphone. La collectivité prend des mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Les informations recueillies ne seront utilisées que dans le cadre du concours. Ces données ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.

Les données ainsi recueillies sont destinées aux agents du Département en charge de l'organisation du concours.

Elles seront conservées par les services pour une durée de deux ans à compter de la réception des données.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant au Département d'Indre-et-Loire – À l'attention du Délégué à la Protection des données – Place de la Préfecture – 37927 Tours Cedex 9.

Les associations mandatées pour assurer les animations nature sont les suivantes :

- Conservatoire d'Espaces Naturels du Centre-Val de Loire, 02 47 27 81 03
- CPIE Touraine-Val de Loire, 02 47 95 93 15
- Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, 09 54 53 41 71
- Ligue de Protection des Oiseaux, 02 47 51 81 84
- L'Arbre Voyageur, 02 47 95 86 03
- Couleurs Sauvages, 09 81 33 98 17
- La Rabouilleuse – école de Loire, 06 95 39 32 00
- Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, 02 47 05 33 77
- BiodiverCity, 06 50 72 71 42
- SEPANT, 09 77 38 61 75
- ArboréSciences, 02 34 53 35 82



UN RÉFÉRENTIEL DE QUALITÉ POUR LES ANIMATIONS
Les animations qui vous sont proposées sont réalisées par des structures associatives engagées dans un référentiel de qualité.

MODALITÉS DE PAIEMENT DES PRESTATAIRES

Les demandes de financement du car doivent être effectuées auprès de votre interlocuteur du service Vie des collèges du Conseil départemental en adressant un devis ou facture de la société de transport : education@departement-touraine.fr. Vous devez réserver et payer la société de transport. Une subvention vous sera attribuée ultérieurement pour le remboursement.

Les illustrateurs et/ou associations sont directement rémunérés par le Conseil départemental.

ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés à l'œuvre. Les organisateurs ne seraient être tenus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incident informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les participants autorisent, pour une durée de 5 ans, les organisateurs à utiliser librement les bandes dessinées qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels :

- parution dans les publications des organisateurs (magazine départemental / bilans d'activité),
- sites internet du Département et du festival « À Tours de bulles »,
- publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, les organisateurs s'engagent à en informer les collèges et à n'utiliser leurs œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application du droit moral, le collège peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.



Adresse :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Service Vie des collèges
Place de la Préfecture - 37 927 TOURS CEDEX 9
Renseignements : education@departement-touraine.fr
ou au 02 47 31 42 82